

Marché de prestations de sécurité incendie et de sûreté gardiennage

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L.712-3,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon – M. Yanick Ricard

Vu la délibération n°I.04 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon en date du 21 octobre 2021,

Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

1. Contexte de la délibération :

Par la délibération n°I.04 du 21 octobre 2021 susvisée, le conseil d'administration a délégué au Président de l'ENS de Lyon ses compétences en matière de convention, d'accords et de contrats n'excédant pas 1 000 000 € HT par an pour les marchés de fournitures courantes et services.

Il est envisagé de lancer un marché de prestations de sécurité incendie et de sûreté gardiennage dont le montant pourrait être supérieur au seuil cité ci-dessus. Aussi, l'approbation préalable du Conseil d'administration est requise.

2. Expression du besoin / Prestations attendues

Le marché actuel N°2018-35 arrive à échéance le 31/01/2023. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour la période du 01/02/2023 au 31/01/2027.

Le nouveau contrat n°2022-48 est relancé par l'ENS de Lyon de manière autonome et s'étend à toute l'École.



2.1 Les caractéristiques essentielles du contrat

- Prestations de services ;
- Forme du contrat : accord-cadre mono-attributaire correspondant pour partie à un marché ordinaire (prestations récurrentes) et pour partie à un accord-cadre à bons de commande (prestations ponctuelles).
- Le contrat n'est pas décomposé en lots.
- Procédure : procédure adaptée en raison de l'objet du contrat
- Durée du marché : du 01/02/2023, sous réserve d'une notification avant cette date, au 01/02/2024 à 7h00. Il est reconductible tacitement 3 fois 12 mois ;
- Variante : pas de variante exigée – Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes à leur initiative ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle ;
- Montant : sans minimum avec un maximum pour la durée totale de 6 000 000.00 € HT.

2.2 Critères d'attribution du contrat :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n°1 : prix	50 %
Apprécié au regard de :	
<ul style="list-style-type: none">• Du prix des prestations récurrentes (sur 10 points)• Du prix des prestations ponctuelles (sur 2.5 points)	
Critère n°2 : Valeur technique	50 %
Appréciée au regard du mémoire technique en fonction des sous critères suivants :	
<ul style="list-style-type: none">• Adéquation des moyen humains / salaires (sur 22.5 points)• Adéquation du poste matériels (sur 15 points)• Expérience, politique qualité de la société et le cas échéant de sa structure locale (sur 22.5 points)	

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser l'Administrateur provisoire à signer l'acte d'engagement de ce marché.